



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passation

Question écrite n° 47635

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application du nouveau code des marchés publics. L'article 28 de ce code, relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée, implique une procédure particulièrement lourde pour les petites collectivités qui doivent faire face à des frais de publicité relativement élevés, étant donné leurs modestes ressources financières. Il lui demande si la publication d'un décret modificatif définissant une somme en dessous de laquelle les mesures de publicité ne seraient pas obligatoires pourrait intervenir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47635

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7477